

COMITE TECHNIQUE LOCAL 25 MARS 2021

Ce Comité Technique Local s'est tenu sous la forme d'une visio-conférence. Il a commencé à 9h30 et s'est terminé à 17h30. La présidence était assurée par M. Claude Girault, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par M. Didier Vermeersch et le secrétariat-adjoint par Solidaires.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du PV des procès verbaux des CTL précédents
- 2/ Ponts naturels 2021
- 3/ Nouveau Réseau de Proximité : restructurations prenant effet au 1er septembre 2021 redéploiement des emplois concernés
- 4/ Mise en place du centre de contact de Lens
- 5/ Regroupement des caisses
- 6/ Rapport d'activité 2020
- 7/ Questions diverses

ORGANISATIONS SYNDICALES PRESENTES



Les représentants CFTC DDFIP Pas-de-Calais

- David KACZMAREK, Titulaire, EDR 62
- Véronique VICARI, Experte, PCE d'ARRAS

Point 1 : Approbation des procès verbaux des CTL précédents

Les procès verbaux n'appelant aucune modification, CFTC DDFiP 62 a donc **voté POUR** leur approbation.

Point 2 : Ponts naturels de l'année 2021

Les ponts naturels envisagés au titre de l'année 2021 sont les vendredi 14 mai 2021 et vendredi 12 novembre 2021.

CFTC DDFiP 62 a voté POUR ces 2 ponts naturels étant rappelé que le premier pont fera l'objet d'une autorisation d'absence exceptionnelle et le deuxième devra être pris comme un congé ordinaire.

Point 3 : Nouveau Réseau de Proximité : restructurations prenant effet au 1er septembre 2021 redéploiement des emplois concernés

La direction a présenté ses projets de création des SGC de Béthune et de Bruay-la-Buissière aux responsables d'unités dans le cadre d'un collège départemental des chefs de service le 24 janvier 2020 et à l'ensemble des agents le 30 janvier 2020 (projet de cadencement des opérations mis en ligne sur ULYSSE 62).

Selon la direction, les agents ont eu la possibilité d'exposer leurs souhaits de suivre ou non leur mission et leur emploi. S'en sont suivis des échanges sur les aspects métiers mais aussi RH avec notamment l'évocation de la période «transitoire» 1er janvier – 31 août, des priorités et de l'accompagnement financier existant. Il a systématiquement été proposé aux agents de se rapprocher du SRHD s'ils souhaitaient évoquer leur situation ou obtenir des renseignements complémentaires.

1 : Création du SGC de Béthune

Ce projet porte sur la création du SGC de Béthune, issu de la transformation de la trésorerie de Béthune Municipale en SGC et du transfert des activités SPL des trésoreries de Beuvry, Douvrin et Laventie.

Les emplois concernés sont :

Structures au 1er janvier	IDIV HC ou CSC	IDIV CN	A	B	C	TOTAL	Observations
CRÉATION DU SGC DE BETHUNE							
Trésorerie Béthune municipale	1	1	2	13	14	31	
Trésorerie Beuvry		(1)		3	1	4	(1) L'emploi de A+ de la TS de Beuvry est redéployé sur le poste d'adjoint du responsable du SIP de Lens
Trésorerie Douvrin		(1)		3		3	(1) L'emploi de A+ de la TS de Douvrin est mis à la disposition du directeur
Trésorerie Laventie		(1)		1	1	2	(1) L'emploi de A+ de la TS de Laventie est mis à la disposition du directeur
Transfert autre opération			1			1	L'emploi de A de la TM de Vimy est redéployé sur le SGC de Béthune au 01/09/2021
SGC de Béthune	1	1	3	20	16	41	

Pour les agents de Beuvry : la distance de leur résidence administrative actuelle par rapport à Béthune est inférieure à 10 kms. Le barème applicable quant à la PRS est de 1 250 € uniquement s'il y a un éloignement entre la nouvelle résidence administrative et la résidence familiale par rapport à la distance actuelle. En cas de rapprochement, l'agent ne peut prétendre à la PRS.

Pour les agents de Douvrin et Laventie, la distance par rapport à Béthune est respectivement de 16,4 km et de 17km. En l'absence de changement de résidence familiale, le barème applicable est de 2 500 € (que la distance entre la résidence administrative et la résidence familiale augmente ou diminue).

2 : Création du SGC de BRUAY la Buisnière

Ce projet est issu de la transformation de la trésorerie de Bruay-Houdain en SGC et du transfert de l'activité SPL de la trésorerie spécialisée d'Hersin-Coupigny (6 communes) et du transfert partiel de l'activité SPL des trésoreries de Saint-Pol-Moncheaux (2 communes) et Heuchin-Pernes (une commune).

Les emplois concernés sont :

Structures au 1er janvier	IDIV HC ou CSC	IDIV CN	A	B	C	TOTAL	Observations
---------------------------	----------------------	------------	---	---	---	-------	--------------

CRÉATION DU SGC DE BRUAY							
Trésorerie de Bruay-Houdain	1		1	5	1	8	
Trésorerie d'Hersin-Coupigny	(1)			1	2	3	(1) L'emploi de A+ de la TS d'Hersin est mis à la disposition du directeur
Transfert autre opération			1			1	L'emploi de A de la TM de Liévin est redéployé sur le SGC de Bruay-La-Buissière au 01/09/2021
SGC de Bruay-La-Buissière	1		2	6	3	12	

La direction a calculé les distances suivantes :

- 9,3 km entre la ville de Hersin-Coupigny et celle de Bruay-la-Buissière. La PRS s'élève à 1 250 € uniquement s'il y a éloignement entre la nouvelle résidence administrative et la résidence familiale par rapport à la distance actuelle.
- entre 20 et 30 km entre la ville de Liévin et celle de Bruay-la-Buissière. La PRS applicable est de 5 000 € à minima.

CFTC DDFiP 62 est opposée à ce triste projet et a donc voté CONTRE

3 : Mise en place d'un conseiller aux décideurs locaux

Les CDL ont pour mission d'apporter un conseil régulier chaque année tant pour la confection des budgets que pour une analyse financière. Mais ils ont également une mission de conseil thématique ciblé en fonction de l'actualité des réformes.

Un groupe de travail thématiques sur les missions et l'environnement des CDL s'est réuni le 26 février 2020 et le 28 septembre 2020. Les comptes-rendus ont été validés par l'ensemble des participants (comptables, directions et organisations syndicales).

À cette occasion, les problématiques suivantes relatives aux conditions de travail ont été soulevées:

- le rattachement hiérarchique du CDL et les modalités de pilotage
- les relations entre le SGC et le CDL, notamment la répartition des missions
- les modalités d'implantation du CDL

Selon la direction, les principales évolutions pour les cadres amenés à exercer ces fonctions portent sur la spécialisation renforcée sur la mission de conseil, les changements éventuellement induits sur la ligne hiérarchique, et l'absence de fonctions managériales. À noter en outre que les fonctions de CDL solliciteront fortement les compétences relationnelles de l'agent qui les exercera.

Il est envisagé de créer 22 postes de CDL dans le Pas-de-Calais sur la période 2021-2023

Collectivités rattachées	Nom et commune d'implantation du SGC « partenaire »
CU Arras	Arras
CC Osartis-marquion	
CC Sud Artois	Bapaume
CA Hénin-Carvin	Hénin-Beaumont
CA Lens-Liévin	Lens
CABBALR (2 CDL)	Béthune Lillers Bruay-La-Buissière
CC Haut-pays du Montreuillois	Fruges
CA Pays de Saint-Omer	Saint-Omer
CC Pays de Lumbres	
CC Région d'Audruicq	Calais
CAGCTM	
CC Pays d'Opale	
CC Terre des 2 caps	
CA Boulonnais	Boulogne-sur-Mer
CC Desvres-Samer	
CA 2 Baies en Montreuillois	Montreuil-sur-Mer
CC 7 vallées	
CC Ternois (2 CDL)	Saint-Pol-sur-Ternoise
CC Campagnes de l'Artois (2 CDL)	
CC Ternois (2 CDL)	Saint-Pol-sur-Ternoise
CC Campagnes de l'Artois (2 CDL)	

CFTC DDFiP 62 est opposée à ce triste projet et a donc voté **CONTRE**

4 : Présentation des accueils de proximité.

Pour la direction, la présence de la DGFIP dans les territoires se manifestera par des structures de plein exercice, par un partenariat avec les Espaces France Services (EFS), ou par des permanences au sein d'espaces publics (permanences en mairies ou en tout autre lieu mutualisé).

Concrètement, la direction va fermer de très nombreuses trésoreries mixtes et envisage de les remplacer par des accueils de proximité...

Ces derniers se feront soit dans des Structures France services :

Le partenariat de la DGFIP avec les structures France Services se traduit par la formation des animateurs afin de leur présenter les grandes lignes des campagnes déclaratives et des avis et de promouvoir les services en ligne. **Donc, les animateurs vont remplacer nos collègues. On peut craindre, à juste titre, que le service ne sera pas d'aussi bonne qualité que celui rendu par nos collègues, professionnels en la matière.**

L'accueil de proximité, lui, sera effectué par un agent du SIP.

Ouverture au public		
01/01/2021	Accueil de proximité AUCHEL*	Effectif : accueil le mardi matin de 9h à 12h sur rendez-vous
01/01/2021	Accueil de proximité BULLY LES MINES	Accueil par demi-journée sur rendez-vous Périodicité à déterminer suite à concertation avec les élus locaux
01/01/2021	Accueil de proximité CARVIN*	Effectif : accueil le mardi matin de 9h à 12h sur rendez-vous
01/01/2021	Accueil de proximité VIMY*	Effectif : accueil le vendredi après-midi de 14h à 17h sur rendez-vous
01/01/2021	Accueil de proximité AVION	En cours de réexamen de l'actuelle permanence
01/01/2021	Accueil de proximité ROUVROY	
01/09/2021	Accueil de proximité BEUVRY	Accueil par demi-journée sur rendez-vous Périodicité à déterminer pour chaque accueil suite à concertation avec les élus locaux
01/09/2021	Accueil de proximité DOUVRIN	
01/09/2021	Accueil de proximité HERSIN-COUPIGNY	
01/09/2021	Accueil de proximité LAVENTIE	

L'accueil se fera uniquement sur rendez-vous. Une permanence d'une demi-journée par semaine sera d'abord mise en place mais pourra éventuellement être revue en fonction de la volumétrie des demandes. Dans l'attente de la mise à disposition de l'outil APRDV aux municipalités partenaires, le planning de rendez-vous sera tenu par un agent de la mairie et sera transmis la semaine précédente au SIP concerné pour opérer les contre-appels et préparer la permanence.

Les agents qui effectueront les permanences seront **en mission** et bénéficieront à ce titre des frais de déplacement liés à cette mission selon les règles applicables actuellement pour tous les agents en mission.

La direction indique que les agents amenés à se déplacer **hors de leur résidence administrative et familiales** pourront prétendre aux remboursements de leurs frais kilométriques selon le barème en vigueur.

Or la CFTC a rappelé, lors du CTL, qu'une note départementale de 2017 prévoit le remboursement des frais kilométriques de l'agent en mission qu'il se déplace **dans ou hors de ses résidences administratives ou familiales**.

La direction va étudier cette demande.

CFTC DDFIP 62 est opposée à ce triste projet et a donc voté **CONTRE**

5 : Suppression de la BDV et du PCE de Calais et transformation de ces structures en Antenne de la BDV et du PCE de Boulogne

L'objectif de la direction est d'avoir 3 points de contrôle : un sur la Côte d'Opale, un sur l'Arrageois et un sur Bruay-la-Buissière.

Les deux brigades de vérifications (BDV) de Calais et de Boulogne-sur-Mer sont composées respectivement de 4 et 5 emplois de vérificateurs, soit un effectif très en deçà du seuil habituel d'une dizaine d'agents. Pour le PCE, une structure TAGERFIP manifestement sous-dimensionnée.

Emplois implantés (TAGERFIP au 01/01/2021)					
	A+	A	B	C	Total
BDV Calais	0	4	0	0	4
BDV Boulogne-sur-Mer	1	7	0	0	8
Total	1	11	0	0	12
Postes de travail à implanter					
	A+	A	B	C	Total
Antenne de Calais de la BDV Boulogne-sur-Mer	0	4	0	0	4
BDV Boulogne-sur-Mer	1	7	0	0	8
Total	1	11	0	0	12

Emplois implantés (TAGERFIP au 01/01/2021)					
	A+	A	B	C	Total
PCE Calais	1	2	2	0	5
PCE Boulogne-sur-Mer	1	3	1	0	5
Total	2	5	3	0	10
Pour mémoire : antenne de Montreuil du PCE de Boulogne		2	1	0	3
Postes de travail à implanter					
	A+	A	B	C	Total
Antenne de Calais du PCE Boulogne-sur-Mer		2	2	0	4
PCE Boulogne	1	5	2	0	8
Dont, pour mémoire, suppression antenne de Montreuil au 01/09/21		2	1	0	3
Total	1*	7	4	0	12

*l'emploi de A+ du PCE de Calais est mis à la disposition du directeur

A l'occasion des différentes rencontres, les agents tant de la BDV que du PCE ont formulé leurs questions, remarques et observations concernant les conditions de travail.

Bien que quelques points d'accord ont été trouvés, des points de désaccord persistent :

- Aucun motif apparent conduisant à localiser les services du CF à Boulogne plutôt qu'à Calais ? (pourquoi ne pas localiser l'antenne à Boulogne?)
- Une crainte que les agents de Calais soient défavorisés par rapport à leurs collègues de Boulogne en matière de règles RH
- Un ratio programmeur / vérificateur en retrait qui, en l'état, générera à terme des difficultés pour alimenter la programmation des BDV.

A noter et c'est très important, que les agents ont fait part de leur inquiétude globale sur le projet.

Du fait de la réorganisation des services, les agents de la BDV de Calais changeront de structure de rattachement au 1er septembre. C'est pourquoi ils doivent participer au mouvement local, et bénéficient des priorités propres aux restructurations de service, dont celle pour suivre leur emploi et leur mission. Dans le mouvement local, cette priorité permet systématiquement d'accéder au service prenant en charge l'activité dans la limite des emplois transférés. Concrètement, ce mouvement permettra aux agents d'être affectés à l'antenne de la BDV de Boulogne-sur-Mer située à Calais.

CFTC DDFiP 62 est opposée à ce triste projet et a donc voté CONTRE

6: Suppression de l'antenne de Montreuil sur Mer du PCE de Boulogne sur Mer et transfert des emplois au PCE de Boulogne sur Mer

Les collègues concernés sont en désaccord avec ce projet qui s'accompagnera d'une dégradation de leur qualité de vie. De plus, un PCE doit être implanté sur le même site que le SIE. Une visibilité est attendue par l'ensemble de l'équipe quant au nom du futur responsable du PCE.

La direction nous informe que les deux CDFIP sont éloignés l'un de l'autre de 40 km au sens de la PRS (distance de ville à ville, étant précisé que le CFP de Montreuil-sur-Mer est situé sur la commune d'ECUIRES).

Pour rappel la PRS s'élève à 9 000 € lorsque la distance est comprise entre 40 et 79 km sans enfant à charge et 12 000 € avec enfant à charge.

Un télétravail de 3 jours par semaine est une solution envisagée pour les collègues actuellement en place afin de limiter les déplacements.

CFTC DDFiP 62 est opposée à ce triste projet et a donc voté CONTRE

7 : suppression de l'antenne de Calais du PCRP de Bruay-la-Buissière et transfert des emplois à l'antenne de Saint-Omer du PCRP de Bruay-la-Buissière

Les emplois concernés par ce déménagement sont présentés ci-après.

Emplois implantés (TAGERFIP au 01/01/2020)					
	A+	A	B	C	Total
PCRП Bruay, antenne de Calais	0	0	2	0	2
PCRП Bruay, antenne de Saint-Omer	0	1	4	0	5
PCRП Bruay	1	1	4	0	6
Total	1	2	10	0	13
Postes de travail à implanter					
	A+	A	B	C	Total
PCRП Bruay, antenne de Saint-Omer	0	1	6	0	7
PCRП Bruay	1	1	4	0	6
Total	1	2	10	0	13

Bien que quelques points d'accord ont été trouvés, certains désaccords demeurent portant notamment sur une dégradation des liaisons avec les autres services au quotidien, une diminution de la qualité de service rendu à l'utilisateur, une dégradation de la qualité de vie générée par le projet et des craintes sur les conditions de vie au travail qui en découlent.

La direction nous informe que les deux CDFIP sont éloignés l'un de l'autre de 44 km au sens de la PRS entre Calais et St Omer. L'impact sur le trajet domicile-travail pour les 3 collègues sera un éloignement pour l'un, un rapprochement pour l'autre et sans changement significatif pour le troisième.

Tous seront éligibles à la PRS (9 000 € lorsque la distance est comprise entre 40 et 79 km sans enfant à charge et 12 000 € avec enfant à charge).

CFTC DDFIP 62 est opposée à ce triste projet et a donc **voté CONTRE**.

Point 4 : Mise en place du Centre de Contact de Lens

La direction : Une vigilance sera faite sur les casques qui auront vocation à être prévu pour le télétravail également.

Les premiers centres de contact ont été expérimentés à Rouen (août 2014) et à Chartres (mars 2015). Les centres de contact regroupent, sur des plateaux dédiés, des agents formés à la relation à distance (téléphone, courriel, assistance aux internautes) et équipés des meilleurs outils de communication. C'est ce que la direction déclare dans sa documentation.

Il est prévu : un poste de responsable de grade inspecteur principal (IP) ; — trois postes d'adjoint de catégorie A ; — quarante-six postes de catégorie B et C (15 contrôleurs et 31 agents). Les appels à candidature nationaux sont clos. Les résultats devraient en être connus dans le courant du mois d'avril, soit avec le mouvement national, soit avant.

Le centre de contact répondra au public, tous les jours, entre **8 h 30 et 19 h** sans interruption. Lors de périodes correspondant à des pics d'activité, et selon des jours qui auront été définis par l'administration centrale, ces horaires pourront être étendus **le soir jusqu'à 22 h et le samedi**. Une fois le service installé et les agents arrivés, ils devront adopter un règlement intérieur relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail et aux horaires variables.

Le service se situera au 1er étage d'un immeuble de bureau propriété de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, au 36 rue Jean Letienne à Lens. L'immeuble est desservi par la gare SNCF de Lens et la ligne de bus inter-rurbain.

Cet emploi fait suite à un appel à candidature et nul doute que les agents connaissent pour partie les conditions de travail relatif à ce poste. CFTC DDFIP 62 espère que ces dernières n'auront pas d'impact **trop** négatif sur leur vie personnelle. Par ailleurs, un rappel a été fait concernant le manque de place de parking (6 places pour 50 emplois).

Bien que cette création représente une réelle opportunité de rentrer ou d'obtenir le 62 pour nombre de nos collègues, nous avons voté CONTRE dans la mesure où les

conditions de travail ne sont pas clairement définies pour les périodes de forte sollicitation (certes basées sur le même mode de fonctionnement que les autres centres de contact) et car la question du stationnement qui aurait dû être réglée bien plus tôt (carte de stationnement gratuite, ...)

En effet, la direction a précisé qu'il existe un parking gratuit situé à 400 m à Bollaert mais ce parking ne remplira pas toutes les espérances des agents tant en terme de place, d'accès et de sécurité (avec l'arrivée probable d'un centre aquatique très prochainement sur cet espace).

Point 5 : Regroupement des caisses

Toujours dans le cadre de son triste N R P, la direction rappelle que depuis le 28 juillet 2020, les buralistes partenaires (au nombre de 243 dans le département du Pas-de-Calais à ce jour) peuvent encaisser des recettes publiques par carte bancaire ou en espèces dès lors que la facture comporte un datamatrix.

Sachant qu'au 1er janvier 2021, il existe 51 caisses avec numéraire dans le Pas-de-Calais, la direction propose d'opérer une rationalisation en trois temps.

Une rationalisation ... Pour CFTC DDFiP 62, ce serait plutôt une suppression !!!

1° : Mise en place, pour le numéraire, d'une caisse unique par site :

La trésorerie de Montreuil qui assure déjà les opérations de caisse pour le compte du SIP de Montreuil intégrera les opérations du SIE de Montreuil.

Le SIP de Calais qui assure déjà les opérations de caisse pour le compte de la trésorerie hospitalière intégrera les opérations du SIE de Calais.

La trésorerie d'Arras Amendes qui assure déjà les opérations de caisse pour le compte du SIP d'Arras et de la trésorerie hospitalière intégrera les opérations du SIE d'Arras.

Le SIP de Boulogne qui assure déjà les opérations de caisse pour le compte du SIE de Boulogne intégrera les opérations du SPFE de Boulogne et du SPF de Boulogne 2.

Le SIP de Saint-Omer qui assure déjà les opérations de caisse pour le compte de la trésorerie de Saint-Omer intégrera les opérations du SIE de Saint-Omer et du SPF de Saint-Omer.

Le SIP de Calais s'est vu informé de la suppression d'un poste de contrôleur au 1er septembre 2021, la CFTC a sollicité le maintien en surnombre d'un cadre B afin de pallier les départs en retraite à venir. La direction a déclaré que la charge de travail qui arrivait ne justifiait pas un poste à temps plein.

2° : Mise en place d'une caisse unique par commune

Dans un second temps, une fois mis en œuvre le marché dépôts/retraits des partenaires institutionnels et à l'issue d'une étude sur la nature des opérations en numéraire sur chaque site confiée à la MDRA, il sera envisagé de ne maintenir qu'une seule caisse en numéraire dans les

villes qui en comportent actuellement plusieurs (Arras, Calais, Boulogne).

3° : Suppression de certaines caisses en anticipation du NRP

Dans un troisième temps, le bien fondé du maintien en 2022 d'une caisse en numéraire dans les structures concernées en 2023 par les opérations du NRP sera examiné, en fonction du volume des opérations résiduelles en espèces, suite au déploiement du paiement de proximité le 28 juillet 2020, du marché avec la Banque postale pour les dépôts /retraits des partenaires institutionnels prévu au printemps 2021, et de la mise en place de solutions alternatives au paiement en numéraire des secours.

CFTC DDFiP 62 est opposée à ce triste projet et a donc voté CONTRE

Point 6 : Rapport d'activité 2020

Comme chaque année, la Direction nous a présenté son rapport d'activité, avec des jolies photographies en première page... La Direction est heureuse, la direction est contente, la direction est fière d'elle-même.... Bref, tout va bien dans le meilleur des mondes si on se fit à ce superbe document.

Ce magnifique état des lieux, c'est un peu l'arbre qui cache la forêt, ou bien la partie visible de l'iceberg... Nous sommes donc totalement en désaccord avec la façon de voir les choses de la direction...Mais, nous y sommes habitués depuis des années qu'elle nous fournit ce type de document.

Ce rapport compte 19 pages (soit 1 de plus que l'année dernière), dans lesquelles, il n'est nulle part fait mention des choses qui ne vont pas dans nos services. En effet, la DDFiP a soigneusement évité de développer tout ce qui concerne **les suppressions d'emplois, le stress au travail, la surcharge de travail des collègues, le manque évident de dialogue social** dans notre département et surtout, la DDFiP 62 **n'évoque même pas une seule fois la fermeture des postes comptables dans le cadre de son plan de Nouveau Réseau de Proximité**, ni le Centre de Contact de Lens, pas plus que la suppression des caisses... sujets pourtant qu'elle doit connaître, vu qu'elle les présente au cours du CTL de ce jeudi 25 mars ...

QUESTIONS DIVERSES :

Accueil physique et téléphonique des contribuables dans le département et surtout à Arras pendant la période de campagne.

Les mesures sanitaires dans le cadre de l'accueil physique.

Les conclusions du questionnaire proposé par la Division Assiette sur l'organisation de la

campagne.

Note sur l'organisation de la plate-forme téléphonique.

Vaccination Covid-19.

La direction n'a répondu à aucune des questions diverses posées ci-dessus, bottant en touche en disant qu'une visio allait avoir lieu relative à la campagne IR. Le Président a toutefois rappelé qu'il mettrait tout en œuvre pour assurer la sécurité des agents et des contribuables dans ce contexte de crise sanitaire.